

9^{èmes} Rubans du développement durable :

7 nouveaux territoires labellisés et
11 collectivités renouvelées en 2011



DOSSIER DE PRESSE
30 novembre 2011

SOMMAIRE

→ Communiqué de presse	3
→ Les Rubans soutiennent les politiques territoriales	4/5
→ Les territoires labellisés en 2011	6/7
→ Tendances générales de l'édition 2011	8
→ Décryptage :	
« Grenelle de l'environnement et démarches globales de développement durable »	9
→ Décryptage :	
« Adaptations et mutations des territoires face aux crises et aux vulnérabilités locales »	10
→ Les 7 collectivités lauréates :	
• Saint-Priest-sous-Aixe (87)	11
• Besançon (25)	12
• Saint-Egrève (38)	13
• Agglomération de Cergy-Pontoise (95)	14
• Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole (42)	15
• Conseil général de la Martinique (972)	16
• Conseil régional des Pays de la Loire	17
→ Les 11 collectivités territoriales renouvelées	18/19
Ayen (19) - Blanquefort (33) - Clermont-Ferrand (63) - Grenoble (38) Mérignac (33) - Sainte Suzanne (97) - Communauté de communes du Pays des Herbiers (85) - Communauté de communes des Véziaux d'Aure (65) - Syndicat intercommunal d'assainissement de Valenciennes (59) - Conseil général de la Gironde (33) - Conseil général de l'Hérault (34).	
→ Les partenaires :	
• Une initiative de...	20/21
• Avec le soutien de...	22
• Et la participation de...	23

Les 9^{èmes} Rubans du développement durable labellent cette année sept collectivités territoriales et en renouvellent onze, pour l'exemplarité de leurs politiques de développement durable.

UNE LABELLISATION D'EXCELLENCE POUR RECOMPENSER DES TERRITOIRES IMPLIQUÉS ET INNOVANTS

Les Rubans du développement durable labellent, chaque année depuis 2003, des collectivités territoriales qui intègrent efficacement le développement durable dans l'ensemble de leurs politiques, mettant en oeuvre des actions significatives, innovantes ou exemplaires. Ils construisent ainsi depuis neuf ans les conditions d'une culture exigeante du développement durable et offrent, à travers les initiatives mises en avant, un visage concret et vivant de cette notion.

Cette opération reconnue comme une référence par les collectivités, est animée par l'Association des maires de France, l'Association des maires de grandes villes de France, le Comité 21 (le Comité français pour le développement durable) et Dexia. Elle est soutenue par la plupart des acteurs nationaux représentatifs du secteur local, ainsi que par des organismes spécialisés dans les enjeux du développement durable sur les territoires. Cette année, la Caisse des Dépôts, GDF SUEZ et Eiffage ont rejoint l'opération.

Le jury 2011, composé de 21 membres (personnalités reconnues pour leur expertise, représentants d'associations de collectivités locales et d'institutions investies dans le développement durable) a examiné les candidatures autour de deux axes fondamentaux, qui ont toujours fait partie intégrante de l'esprit de la labellisation : la recherche de l'excellence et l'identification, avec un temps d'avance, des meilleures pratiques de développement durable.

DIX-HUIT COLLECTIVITÉS PRIMÉES LE 30 NOVEMBRE 2011 AU SÉNAT, SOUS LE HAUT PATRONAGE ET EN PRÉSENCE DU PRÉSIDENT DU SÉNAT

En 2011, ce sont ainsi sept nouvelles collectivités qui sont labellisées : Besançon (25), Saint-Egrève (38), Saint-Priest-sous-Aixe (87), l'Agglomération de Cergy-Pontoise (95), la Ville de Saint-Étienne et Saint-Etienne-Métropole (42), le Conseil général de la Martinique (972) et le Conseil régional des Pays de la Loire.

Le label est décerné aux collectivités territoriales pour une durée de deux ans. Il peut être renouvelé à la demande de la collectivité précédemment labellisée, si la vitalité de sa démarche est toujours démontrée. Cette année, onze labels sont renouvelés : Ayen (79), Blanquefort (33), Clermont-Ferrand (63), Grenoble (38), Mérignac (33), Sainte-Suzanne (97), la Communauté de communes des Véziaux d'Aure (65), la Communauté de communes du Pays des Herbiers (85), le Syndicat intercommunal d'assainissement de Valenciennes (59), le Conseil général de la Gironde (33), le Conseil général de l'Hérault (34). Ce renouvellement du label souligne la continuité de la démarche, le souci permanent de mobilisation et d'innovation, la qualité des actions réalisées et l'esprit d'amélioration continue.

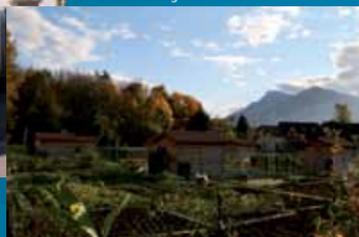
UN PALMARES 2011 MARQUÉ PAR L'ANIMATION, L'INNOVATION ET L'ADAPTATION

Toutes les échelles de collectivités sont cette année représentées, du village à la région, chacune agissant selon ses compétences et sa proximité avec les acteurs locaux. Au-delà de leur exemplarité interne, ces collectivités distinguées sont de formidables animatrices du développement durable sur leur territoire en mobilisant largement les citoyens, les acteurs sociaux économiques et les partenaires territoriaux. Les territoires ruraux font cette année encore la démonstration de leur engagement et de leur excellence dans les démarches Agenda 21. Loin de voir leur petite taille comme un frein à l'action, ils repensent leurs politiques pour s'adapter aux enjeux de leurs territoires.

Pour la plupart initiées avant le lancement du Grenelle de l'environnement, les démarches des collectivités intègrent, voire même anticipent, les objectifs des lois de 2009 et 2011 : l'adoption de Plans climat-énergie territoriaux comme volet climat de l'Agenda 21, l'adaptation aux changements climatiques, la préservation de la biodiversité, l'élaboration de rapport de développement durable, l'aménagement d'éco-quartiers, les actions en faveur de la santé et de l'environnement... En outre, les collectivités locales savent innover en parallèle sur un certain nombre de sujets proches des préoccupations de leurs habitants et des acteurs socio-économiques locaux : école numérique, rénovation thermique des copropriétés, indicateurs alternatifs de richesse, etc. Autant d'initiatives qui apportent toute leur légitimité aux collectivités dans les grands débats à venir, dont le Sommet de Rio en juin 2012.



Jardins familiaux
Ville de Saint-Égrève



Ville de Saint-Étienne



Cyclotron
Pays de la Loire

LES RUBANS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SOUTIENNENT LES POLITIQUES TERRITORIALES.

« Depuis 2003, les Rubans du développement durable ont été décernés à 94 collectivités, de la commune à la région. Ces territoires, malgré leur diversité, ont en commun l'anticipation et la prévention des risques, la capacité de relier les enjeux, celle de mobiliser les citoyens, les acteurs socio-économiques et les partenaires autour d'un projet ambitieux. Ils s'appuient tous sur une transformation profonde de l'action publique, impulsée par l'esprit de Rio et par l'Agenda 21 ».

Antoine Charlot, responsable du programme « Territoires durables » du Comité 21, membre du jury et du comité de pilotage des Rubans.

Un jury exigeant pour valoriser l'excellence des territoires

Depuis neuf ans, les Rubans du développement durable labellisent des collectivités sur leur engagement à long terme dans des politiques concrètes. Cette labellisation, au regard des nombreux trophées et prix consacrés à cette thématique, se veut une référence, reposant sur une expertise poussée, à laquelle tiennent tout particulièrement les partenaires fondateurs et animateurs de l'opération.

« Les communes sont au cœur de la mise en œuvre du développement durable dans nos territoires. Leur nombre, leurs compétences et leur mission d'intérêt général leur confèrent de formidables leviers d'action et une importante force de frappe.

En distinguant les collectivités les plus innovantes et les plus en pointe, tant dans la définition de leur stratégie de développement durable que dans l'organisation et la gouvernance de sa mise en œuvre, les Rubans du développement durable contribuent au déploiement d'initiatives territoriales

d'excellence. » Gwénola STEPHAN, département environnement et développement durable de l'AMF, membre du jury et du comité de pilotage des Rubans.

C'est pourquoi les collectivités territoriales (communes, départements, régions, structures intercommunales, parcs naturels régionaux) éligibles à la labellisation doivent être assez avancées dans leur politique globale de développement durable pour pouvoir la décrire en répondant à **quatre critères** :

- l'organisation de la politique globale de développement durable,
- la vision stratégique et les plans d'actions,
- les actions déjà réalisées (exemplarité, innovation),
- la communication et la promotion territoriale.

La méthodologie de sélection allie analyses d'experts et réalités du terrain : l'instruction des dossiers de candidature réalisée par le Comité 21 combine l'analyse du dossier avec un entretien téléphonique avec le responsable opérationnel

de la démarche. **Le jury est l'étape centrale du processus de labellisation des lauréats.** Représentatif de la pluralité des voix et de l'envergure nationale de l'opération, il permet la confrontation des expériences, des connaissances et des perceptions de chacun quant à l'avancée du développement durable sur les territoires.

Une labellisation pour guider les collectivités dans leur démarche

« Cette opération révèle la capacité prodigieuse qu'ont les collectivités à innover pour le développement durable et à agir de façon efficace et spécifique selon chaque territoire. Le label vise à valoriser les démarches les plus originales et qui s'inscrivent dans une approche globale et multi-sectorielle, si chère au développement durable, selon des critères précis qui évoluent chaque année avec les exigences du jury. Les Rubans du développement durable participent ainsi de façon majeure à l'ancrage d'une culture du développement durable sur nos territoires ». Anne Laborie, Chargée de mission développement urbain durable et environnement à l'AMGVF, membre du jury et du Comité de pilotage des Rubans.

Le jury se pose chaque année la question de la pertinence des critères de sélection pour anticiper la dynamique de développement durable des territoires.

Les démarches des collectivités territoriales ont acquis une dimension plus ambitieuse et globale, ouverte sur un large champ de finalités, au-delà du respect de l'environnement, et portant sur l'animation des acteurs de leur territoire. Parmi les actions examinées par le jury : l'éducation et la mobilisation des partenaires et des citoyens, l'évaluation et les indicateurs mis en place, l'articulation des politiques publiques, la lutte et l'adaptation au changement climatique, la préservation des ressources et de la biodiversité, le soutien aux filières de l'économie sociale et environnementale, la coopération internationale.

En 2011, dans le cadre de la politique globale de développement durable présentée par les collectivités candidates, la mobilisation responsable des ressources humaines, la contractualisation avec les partenaires, la cartographie des actions, l'articulation des politiques publiques, la place du développement humain et le rôle de la communication et de la promotion territoriale figuraient parmi les nouvelles directions attendues par le jury.

Une labellisation visible à l'entrée des territoires

Le label Rubans du développement durable est visible sur le territoire labellisé : il est représenté sur un panneau d'entrée du territoire offert au lauréat, et par un visuel largement diffusé dans les outils de communication de la collectivité (site internet, outils de relations presse, bulletins municipaux...). « L'ancrage local des Rubans s'inscrit dans la logique de partenariat que Dexia développe avec ses clients et à ce titre nous sommes sensibles aux initiatives qui impliquent dans la durée l'ensemble des partenaires locaux (élus, services et citoyens). Le label, attribué aux collectivités lauréates et symbolisé par le panneau qui leur est remis, est non seulement la récompense pour les efforts accomplis mais également un encouragement à poursuivre les politiques locales en faveur du développement durable ». Christophe Chouleur, Directeur de la communication de Dexia Crédit Local, membre du jury et du comité de pilotage des Rubans.

Le jury s'est réuni pour délibérer le 21 septembre 2011

Présidé depuis 2010 par Denis CHEISSOUX, producteur de l'émission " Co₂ mon amour " sur France Inter, le jury est constitué des experts issus des partenaires des Rubans, représentants d'associations de collectivités locales et d'institutions investies dans le développement durable :

- l'Association des collectivités urbaines de France (ACUF),
- l'Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (ADELS),
- l'Assemblée des Départements de France (ADF),
- l'Association des maires de France (AMF),
- l'Association des maires de grandes villes de France (AMGVF),
- l'Association des petites villes de France (APVF),
- la Caisse des Dépôts, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), le Comité 21, Dexia, la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), Eiffage, Environnement magazine, la Fédération des parcs naturels régionaux, la Fédération des maires des villes moyennes (FMVM), GDF SUEZ, Maires de France, Notre Village, le Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE) et Cyria EMELIANOFF, Chercheur géographe et maître de conférence, Université du Maine.



18 territoires labellisés 2011-2013

7 nouvelles collectivités lauréates

Communes :

- 1 Saint-Priest-sous-Aixe (87)
- 2 Besançon (25)
- 3 Saint-Egrève (38)

Intercommunalités :

- 4 Agglomération de Cergy-Pontoise (95)
- 5 Saint-Étienne Métropole et Ville de Saint-Étienne (42)

Département :

- 6 Conseil général de la Martinique (972)

Région :

- 7 Conseil régional des Pays de la Loire

Et aussi 11 renouvellements du label 2009

Communes :

- 8 Ayen (19)
- 9 Blanquefort (33)
- 10 Clermont-Ferrand (63)
- 11 Grenoble (38)
- 12 Mérignac (33)
- 13 Sainte-Suzanne (97)

Intercommunalités :

- 14 Communauté de communes du Pays des Herbiers (85)
- 15 Communauté de communes des Véziaux d'Aure (65)
- 16 Syndicat intercommunal d'assainissement de Valenciennes (59)

Départements :

- 17 Conseil général de la Gironde (33)
- 18 Conseil général de l'Hérault (34)

Et, en cours de validité, les 21 territoires labellisés 2010-2012 :

Beynat (19) • Bras-Panon (97) • Bordeaux (33) • Carquefou (44) • Colmar (68) • Créon (33) • Echirolles (38) • Haubourdin (59) • Lille (59) • Mellé (35) • Orléans (45) • Pessac (33) • Grand Alès-en-Cévennes (30) • Grand Nancy (54) • Mulhouse Alsace Agglomération (68) • Pays de Montbéliard Agglomération (25) • Pays des Landes de Gascogne (40-33) • Syndicat d'aménagement du Trièves (38) • Conseil général du Finistère (29) • Conseil général de la Haute-Vienne (87) • Conseil régional de Franche-Comté

Journée de L'ondaine
Saint-Etienne



Vélos électriques Cergy-Pontoise

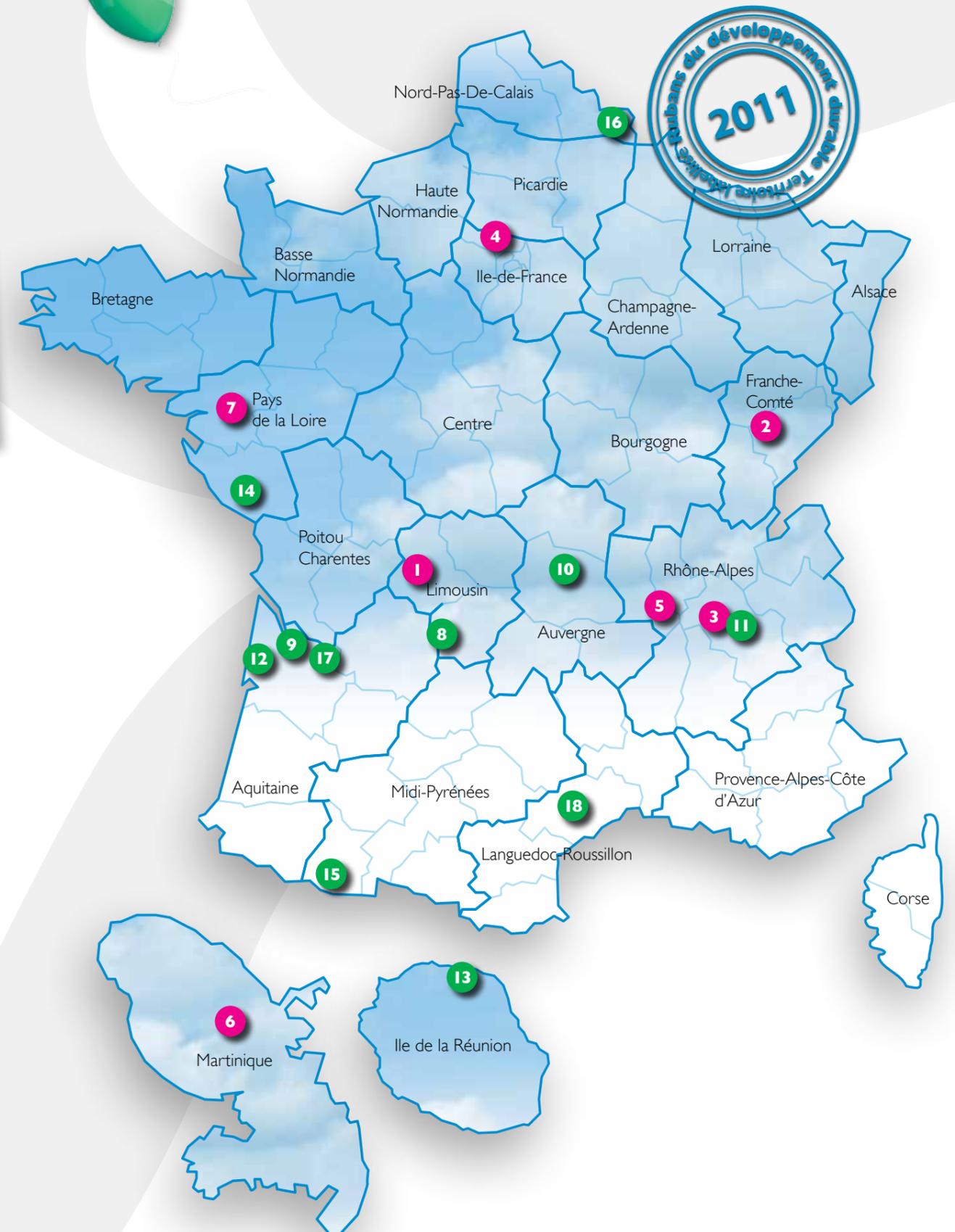
Mérignac



Besançon



GEG centrale photovoltaïque
Grenoble



Sept nouvelles collectivités rejoignent en 2011 la communauté des labellisés des Rubans du développement durable, composée des onze collectivités ayant obtenu le renouvellement de leur Ruban en 2011 et des 21 collectivités dont le label est en cours pour la période 2010-2012.

Leur distinction illustre l'émulation autour du développement durable des collectivités locales sur l'ensemble du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer. Ainsi, Saint-Egrève rejoint Grenoble parmi les collectivités déjà distinguées en Rhône-Alpes. Le Conseil général de la Gironde et les villes de Blanquefort et Mérignac ont renouvelé leur distinction, confirmant l'excellence des Agenda 21 en Gironde. Le Conseil général de la Martinique confirme la qualité des démarches engagées en Outre-Mer, dans le sillon de Sainte-Suzanne.

Toutes les échelles de collectivités sont représentées parmi les lauréats, chacune agissant selon ses compétences et sa proximité avec les acteurs locaux. Au-delà de leur exemplarité interne, ces collectivités sont de formidables animatrices du développement durable sur leur territoire à travers leur Agenda 21 et leur Plan climat-énergie territorial. Le Conseil régional des Pays de la Loire mobilise les entreprises, les banques, les particuliers pour ouvrir des pistes de sortie de crise, et au-delà dresser les contours de l'économie ligérienne du XXI^e siècle, plus solidaire, plus participative et plus verte. Les conseils généraux de la Martinique, de la Gironde et de l'Hérault se révèlent de formidables animateurs de réseaux, notamment auprès des communes et associations. Le Syndicat intercommunal d'assainissement de Valenciennes a revu son organisation en interne et ses projets en y intégrant les principes du développement durable : participation, transversalité, évaluation. Les communautés d'agglomération de Cergy-Pontoise et Saint-Etienne, de même que les villes de Clermont-Ferrand et Besançon mettent leurs politiques d'aménagement en concordance avec les objectifs de réduction des émissions de GES de leurs Plans climat. Les villes de Besançon et Saint-Etienne mutualisent les ambitions, les moyens et les services avec leur communauté d'agglomération. Enfin, loin de voir leur petite taille comme un frein à l'action, les communes de Saint-Egrève et Ayen assurent le lien social avec les nouveaux arrivants sur leur territoire et favorisent l'expression des habitants sur leur devenir.

Les territoires ruraux font cette année encore la démonstration de leur engagement et de leur excellence dans les démarches Agenda 21, à l'image de la Communauté de communes des Véziaux d'Aure. Avec ses 1 578 habitants, Saint-Priest-sous-Aixe montre une démarche exemplaire, à la hauteur de Mellé (673 habitants, lauréat en 2009). Mieux, les territoires ruraux sont de réels

terreux d'innovation, fertilisés par les Agenda 21. Parmi les renouvelés, le village d'Ayen est devenu village pilote sur la cohésion sociale et pôle d'excellence rural ; la Communauté de communes du Pays des Herbiers porte un programme LEADER de reconquête de la qualité de l'eau et met en place le tout premier schéma directeur intercommunal de déplacements.

Initiées pour la plupart avant le lancement du Grenelle de l'environnement, les démarches des collectivités intègrent logiquement les objectifs des lois de 2009 et 2011 : l'adoption de Plans climat-énergie territoriaux comme volet climat de l'Agenda 21, l'adaptation aux changements climatiques, la préservation de la biodiversité, l'élaboration de rapport de développement durable, l'aménagement d'écoquartiers, les actions en faveur de la santé environnement, la révision des schémas d'aménagement... Mais les collectivités locales innovent en parallèle sur un certain nombre de sujets proches des préoccupations des habitants et des acteurs socio-économiques locaux : la création d'une école numérique rurale à Saint-Priest-sous-Aixe, la gestion des risques environnementaux à Clermont-Ferrand, le travail avec les copropriétés sur la rénovation thermique des bâtiments à Grenoble et Saint-Egrève, ou encore la construction d'indicateurs alternatifs de richesse, en Gironde, en Hérault ou en Pays de la Loire.

Autant de sujets qui apportent à la fois du pragmatisme, de la crédibilité et de l'humain aux démarches de développement durable des territoires. Autant d'avancées qui confortent la place des collectivités locales aux côtés des États et des acteurs de la société civile mondiale à la table des discussions au Sommet de Rio en juin 2012.

« GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉMARCHES GLOBALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Processus de dialogue collectif, le Grenelle de l'environnement a inspiré de nouvelles méthodes de travail en commun auprès des acteurs locaux. Dans le cadre de leur démarche de développement durable, les collectivités locales ont mis en place des instances de dialogue dont la composition et les missions sont inspirées du processus Grenelle. Ainsi, le Conseil consultatif du développement durable de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise est constitué de quatre collègues d'acteurs du territoire : économiques, associatifs, universitaires et institutionnels. Le Conseil a formulé des propositions pour l'Agenda 21 et le Plan climat-énergie territorial (PCET) et suit aujourd'hui l'avancée de la démarche. En outre, l'information présentée dans les rapports de développement durable doit être la base du dialogue entre acteurs locaux. Par le décret d'application de juillet 2011, la loi Grenelle 2 oblige les collectivités de plus de 50 000 habitants à rendre compte de leurs actions dans un rapport annuel. Certaines collectivités l'avaient déjà anticipé : dès 2010, la communauté d'agglomération de Saint-Etienne a, par exemple, publié un rapport de développement durable. Le Conseil général de la Gironde anime un dialogue permanent sur le suivi et l'évaluation de l'Agenda 21 girondin à travers plusieurs outils : la mise en ligne de son premier rapport de développement durable, le Conseil départemental des Agenda 21 et la création de la Galerie Agenda 21, logiciel partagé et public de suivi des actions.

Les décrets d'application des lois Grenelle apportent de nombreuses obligations nouvelles aux collectivités locales. Pilier des PCET rendus obligatoires par la loi Grenelle 1, le thème de l'adaptation au changement climatique a fait l'objet de travaux importants menés par le Conseil général de l'Hérault : un diagnostic et une stratégie ont été élaborés de manière partagée autour de cet enjeu régional très fort.

La biodiversité est désormais un thème d'actions incontournable pour toutes les échelles de collectivités : la Ville de Grenoble l'a intégré comme nouveau thème à sa stratégie Grenoble Facteur 4, le Conseil régional des Pays de la Loire travaille quant à lui à l'information territoriale sur la biodiversité avec la création d'un portail informatique de données et la signature de 30 contrats nature pour soutenir les expertises des collectivités locales préalables aux documents de planification.

Les réalisations des lauréats sont également significatives sur les thématiques clés du Grenelle : énergie, bâtiment, déchets, transports. Besançon par exemple a été la première ville de France certifiée Cit'ergie, grâce à ses excellents résultats : 78% de la flotte municipale roule au GPL ou à l'électricité ; la mise en place d'une chaufferie bois avec 100% plaquettes bois local a généré une économie de 10 000 tonnes de CO2 et couvre 18% des besoins du réseau de chaleur d'un quartier social défavorisé ; 600 m² de panneaux solaires ont été installés dans la ville avec un affichage permanent de la production.

Les Rubans ont récompensé cette année de nombreux Agenda 21. Les mesures Grenelle apparaissent comme une somme de dispositifs techniques et environnementaux dont les objectifs sont ambitieux, les mesures nombreuses, les investissements importants et les changements de comportement nécessairement profonds. Les collectivités locales trouvent dans le cadre cohérent de leur Agenda 21, plan d'actions de développement durable et vecteur de mobilisation, un outil approprié pour renforcer l'articulation de l'ensemble des dispositifs en faveur du développement durable. A Besançon, Saint-Étienne, Cergy-Pontoise, Clermont-Ferrand, les villes et communautés d'agglomération ont ainsi trouvé les voies d'articulation entre leurs schémas, documents et politiques existants et les nouveaux dispositifs du Grenelle. Le PCET constitue le premier axe de la stratégie Agenda 21 de Besançon, adoptée en 2006. Cergy-Pontoise expérimente l'un des onze Schémas de cohérence territoriale Grenelle en parallèle avec l'élaboration de son Agenda 21 et de son PCET. En outre, les collectivités ont compris qu'elles ne peuvent atteindre les objectifs du Grenelle qu'en travaillant en coopération avec les acteurs de leur territoire. Le Conseil régional des Pays de la Loire, les départements de la Martinique, de l'Hérault et la Gironde ont mis en place des indicateurs territoriaux de développement durable et des observatoires, ainsi que des outils d'échanges et de mutualisation au travers de réseaux thématiques. Enfin, les démarches globales de développement durable des collectivités leur permettent d'agir sur les enjeux spécifiques touchant le territoire, ses acteurs et ses habitants, accompagnant ainsi le travail de territorialisation du Grenelle.

« ADAPTATIONS ET MUTATIONS DES TERRITOIRES FACE AUX CRISES ET AUX VULNÉRABILITÉS LOCALES »

La parole à Cyria EMELIANOFF, Maître de conférences à l'Université du Maine (Géographie, Aménagement, Urbanisme) et membre du jury des Rubans du développement durable

La question de l'adaptation et des mutations des territoires face aux crises économiques et environnementales et aux vulnérabilités locales s'impose désormais. Pourquoi est-elle devenue un sujet de réflexion considéré comme pertinent et primordial ?

Principalement en raison d'un contexte de crises (climatique, énergétique, économique) de plus en plus prégnant. On peut ainsi distinguer plusieurs phases.

- Tout d'abord, à partir de 2002-2003, les effets du changement climatique ont été très visibles en ville, avec notamment les grandes inondations de 2002 en Europe de l'Est, ou encore

CES POLITIQUES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SONT PEU DÉVELOPPÉES DANS LES VILLES EUROPÉENNES, QUI PENSENT QUE ELLES RELÈVENT PLUTÔT DES NIVEAUX RÉGIONAL ET/OU NATIONAL.

la canicule de 2003. Les plans « climat » locaux ont commencé à se positionner sur le thème de l'adaptation, de manière timide mais cela a constitué un premier virage.

- Ensuite, à la fin des années 2000, arrive une crise économique qui pousse les villes à réfléchir à la diversification de leurs activités. Ces dernières subissent en effet à la fois une forte pression économique et une pression climatique qu'elles commencent à anticiper.

- S'y ajoute ensuite une crise énergétique. Or, pour économiser l'énergie, on découvre que l'on peut intervenir non seulement sur le bâtiment mais aussi sur les tissus urbains et passer, par exemple, du concept de bâtiment bioclimatique à une notion plus large de ville bioclimatique. L'échelle du territoire s'impose : elle permet également d'agir, potentiellement, sur la réduction des vulnérabilités sociales et de la précarité énergétique.

Ces évolutions traduisent une accélération des transformations de l'environnement planétaire, le « global change », et de l'économie mondiale, qui ont des répercussions à l'échelle locale, ainsi qu'une imprévisibilité beaucoup plus forte qui place les villes dans l'obligation de réfléchir à leur résilience.

Les collectivités territoriales sont-elles suffisamment avancées sur l'anticipation que cela suppose ?

Non pas vraiment, parce que ce sont des événements violents et, somme toute, récents qui ont déclenché des prises de conscience. Les villes qui ont pu être impliquées dans les programmes européens (comme Lyon et Grenoble) sont celles qui ont le plus réfléchi à l'adaptation au changement climatique et qui ont pu prendre quelques mesures en conséquence telle que la végétalisation des toits, le choix d'espèces d'arbres adaptés... Les autres collectivités, comme Saint-Etienne Métropole, en sont au stade de l'étude pour déterminer leurs actions et diminuer les vulnérabilités.

En ce qui concerne la crise économique, les moyens des villes sont plus limités. Cependant, à une échelle territoriale

plus large, on peut citer le Conseil régional des Pays de la Loire qui s'est engagé en 2009, en réaction à la crise, dans un plan de relance pour poser les bases d'une nouvelle économie territoriale.

Comment se situent nos collectivités territoriales françaises par rapport aux autres pays européens ?

Elles se situent dans la moyenne de l'ensemble des villes européennes. Il faut savoir que ces politiques d'adaptation au changement climatique sont peu développées dans les villes européennes, qui pensent qu'elles relèvent plutôt des niveaux régional et/ou national.

Les mesures effectives sont très limitées, à l'instar de la situation française. Ce sont les villes étasuniennes qui sont les plus avancées en la matière.



L'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

La parole à Philippe Nauleau, conseiller municipal délégué à l'administration générale, l'organisation et l'Agenda 21

• **Que représente, pour vous, l'obtention du label Rubans du développement durable ?**

Ce label est, tout d'abord, la reconnaissance de la volonté politique de la municipalité, depuis 2001, de mener concrètement des actions en cohérence avec le développement durable à l'échelle de notre petite commune de 1700 habitants. Il constitue également la reconnaissance des orientations prises plus récemment telle que la démarche « Agenda 21 » qui nous a conduit à nous doter d'une stratégie. L'obtention de ce label montre bien aux habitants et aux collectivités locales voisines qu'il faut poursuivre dans cette direction.

• **Quels étaient les objectifs poursuivis et comment se sont-ils traduits dans la vie quotidienne des citoyens ?**

Les objectifs étaient de montrer la voie à tous (citoyens et entreprises) et d'être exemplaire dans l'action municipale. Lors du premier mandat, nous avons agi par à-coups. Ce fut le cas, par exemple, pour la construction nécessaire d'une nouvelle école que nous avons voulue en bois massif (une innovation importante sur le plan régional) ou encore dans notre volonté de maintenir un médecin dans le village par la mise à disposition de locaux. Sans oublier la création du salon « Lecture Nature ».

Le second mandat a été l'occasion de donner une cohérence d'ensemble à nos actions et de nous doter d'une stratégie globale. « L'Agenda 21 » a rempli ce rôle de réflexion collective et d'appropriation des actions par les citoyens dans le cadre de ce qui est maintenant une vraie politique de développement durable.

• **Comment avez-vous mené cette action ?**

Par la mobilisation citoyenne autour de l'Agenda 21. Dans notre petite commune de territoire rural, nous avons organisé quatre réunions collectives (avec une centaine de participants pour chacune), 8 ateliers de travail, 70 entretiens, 6 comités de pilotage et l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des habitants.

LES POINTS FORTS DU DOSSIER

Le jury salue l'engagement volontaire, dynamique et pérenne de la commune et le dispositif de participation qu'elle a mis en place pour le développement durable de son territoire. Ces ingrédients ont permis des avancées significatives et exemplaires, notamment sur le soutien à l'économie locale.

LE CONTACT

Philippe NAULEAU
Élu délégué à l'Administration générale, l'organisation et l'Agenda 21
Tél. : 05 55 70 39 06 - pnauleau2@gmail.com

LAURÉAT 2011 BESANÇON

FICHE D'IDENTITÉ

Maire : Jean-Louis FOUSSERET (PS)
Doubs (25) - 121 857 habitants
Date d'engagement : 2001



L'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

La parole à Benoit Cypriani, adjoint au maire en charge du développement durable

• Que représente, pour vous, l'obtention du label Rubans du développement durable ?

C'est une reconnaissance des actions menées, opposable à toutes les personnes qui s'interrogeraient sur la qualité de notre travail. Une reconnaissance également pour une politique que nous avons voulue globale. Nous avons déjà été récompensés pour certaines actions spécifiques comme la biodiversité ou la maîtrise de l'énergie mais nous le sommes, par l'obtention de ce label, pour l'ensemble de notre action en faveur du développement durable.

• Sur quels objectifs portait principalement votre action politique ?

Nous avons engagé un premier « Agenda 21 » en 2006, le second a débuté en 2010. Trois objectifs stratégiques nous guident :

- Réduire l'émission de gaz à effets de serre,
- Préserver les ressources naturelles et valoriser les ressources locales,
- Agir solidairement.

• Comment se sont-ils traduits dans les faits ?

Concernant le premier objectif (réduire l'émission de gaz à effets de serre), nous avons arrêté un programme d'actions portant sur le développement des énergies renouvelables (chaufferie bois), sur la définition d'un « Plan Climat », sur la maîtrise de l'énergie au niveau du patrimoine communal. Par ailleurs, nous avons introduit des clauses environnementales dans la commande publique et nous avons emprunté 1,5M€ pour le remplacement, dans l'éclairage public, des ampoules fluoballons par des ampoules plus sobres et des équipements permettent de réguler l'intensité lumineuse. L'originalité de cet emprunt est qu'il est remboursé par les économies d'énergie réalisées.

Pour la préservation des ressources naturelles et la valorisation des ressources locales, nous avons supprimé l'emploi des phytosanitaires dans nos espaces verts. D'autres services municipaux sont concernés : l'urbanisme pour le développement d'éco-quartiers, le service des sports qui met en place des manifestations éco-responsables et qui propose l'utilisation de gobelets non jetables, lavés à Besançon même dans un centre municipal de travail pour handicapés.

Enfin, concernant la solidarité, nous menons des actions de sensibilisation intergénérationnelles (personnes âgées et jeunes se rencontrent dans deux jardins partagés), nous poursuivons la mise en place de notre plan d'accessibilité à l'ensemble de la ville et nous avons terminé une phase d'expérimentation dans les crèches pour l'utilisation de couches lavables, lavées dans une entreprise d'insertion de la ville que nous avons aidée dans la maîtrise de l'énergie de ses équipements.

LES POINTS FORTS DU DOSSIER

Le jury salue cette démarche de longue date, et tout particulièrement le dynamisme de la collectivité sur les thématiques de l'énergie, de la biodiversité et de la coopération, pour lesquelles elle fait preuve d'innovation dans la durée.

LE CONTACT

Rokaya TOUBALA,
Chargée de mission développement durable
Tél. : 03 81 61 51 95 - rokaya.toubale@besancon.fr

LAURÉAT 2011 SAINT-ÉGRÈVE

FICHE D'IDENTITÉ

Maire : Catherine KAMOWSKI (sans étiquette)
Isère (38) - 15 600 habitants
Date d'engagement : juillet 2002



L'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

La parole à Daniel Boisset, 1er adjoint en charge du pilotage de l'Agenda 21

• Que représente, pour vous, l'obtention du label Rubans du développement durable ?

C'est la reconnaissance d'une démarche cohérente et pertinente engagée depuis plus de 4 ans. C'était une volonté forte d'appliquer le développement durable dans ses dimensions sociale, économique, urbaine et environnementale. C'est une récompense de notre stratégie mais surtout de l'innovation et de l'excellence dont ont fait preuve nos services municipaux (y compris le CCAS) dans les réalisations déployées au quotidien. Ce label va également permettre de faire connaître et reconnaître nos actions aux niveaux local et national et de les valoriser auprès des habitants.

• Quel était l'objectif poursuivi dans cette démarche de labellisation ?

Cette « candidature » à la labellisation coïncidait avec la phase d'évaluation de notre « Agenda 21 » pour dresser un bilan quantitatif et qualitatif de notre démarche. Il nous a semblé intéressant de soumettre l'ensemble de notre « Agenda 21 » à un œil extérieur, critique et expert. Un excellent test qui nous a confortés dans notre conviction de faire du développement durable un axe fort de notre politique.

• Comment votre politique s'est-elle traduite dans les faits ?

Nous avons organisé nos actions de façon à la fois, pyramidale et transversale, en recherchant, bien sûr, une cohérence totale. Pour cela, nous avons suivi les 4 piliers de l'Agenda 21 :

- Dans le domaine social, nous avons notamment mis en œuvre une politique d'accessibilité des personnes handicapées ainsi que des actions intergénérationnelles.
- Dans le domaine environnemental il y a eu, entre autre, notre action de traitement des espaces verts (qui s'est traduite par une diminution de -90% d'utilisation des produits phytosanitaires).
- Dans le domaine économique, nous collaborons avec la « Métro » (regroupant 27 communes) pour le développement des zones d'activité. Dans ce cadre, le cahier des charges des constructions des bâtiments impose le respect de normes strictes et l'intégration des principes du développement durable. Nous avons également favorisé un marché biologique de proximité tous les jeudis.
- Enfin, pour ce qui est de la gouvernance et de la participation citoyenne, en plus de notre Conseil de l'Agenda 21, nous sommes en train de mettre en place des Conseils des habitants qui vont gérer les questions de quartiers au plus près.

LES POINTS FORTS DU DOSSIER

Le jury salue cette démarche globale et ambitieuse pour une collectivité de cette taille, et qui s'inscrit pleinement dans la dynamique de l'agglomération grenobloise. Il met également en avant un programme d'actions tournées vers les personnes : les relations avec les copropriétés, l'accès à la culture, le plan de déplacement administration.

LE CONTACT

Fabien SCARABELLI
Ingénieur, chargé de mission développement durable et participation citoyenne
Tél. : 04 76 56 53 03 - fabien.scarabelli@mairie-st-egreve.fr

AGGLOMÉRATION DE CERGY PONTOISE

FICHE D'IDENTITÉ

Président de la Communauté d'agglomération :
Dominique LEFEBVRE (PS)
Val d'Oise (95) - 200 000 habitants - 12 communes
Date d'engagement : 2007



L'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

La parole à Dominique Lefebvre, Président de l'agglomération de Cergy-Pontoise

• Que représente, pour vous, l'obtention du label Rubans du développement durable ?

Une grande satisfaction parce que ce label est la reconnaissance de l'action engagée depuis plusieurs années. Il y a près de 4 ans, j'ai décidé de conforter l'importance que j'accordais alors à la thématique en faisant du développement durable, de l'Agenda 21 et du Plan Climat Territorial, une priorité. La labellisation des Rubans est un moyen de valoriser nos actions passées et à venir. Cergy-Pontoise est une ville pensée dans les années 70 qui, depuis, ne cesse de se développer. Un développement nécessaire pour que notre métropole puisse peser dans le Grand Paris. Un développement que cette distinction vient conforter en démontrant que l'on peut lier constructions, intensification de la ville et un développement durable qui préserve à la fois la qualité du cadre de vie mais également réduit les inégalités.

• Quelle était la finalité de l'action engagée ?

Nous avons l'objectif de nous ancrer dans le « Facteur 4 », c'est-à-dire la division par 4 de l'émission des gaz à effets de serre, tout en veillant au développement harmonieux de notre agglomération et dans le cadre du Schéma de cohérence territoire accordé en mars 2011. Nous sommes parmi les 10 schémas de ce type en France bénéficiant du « label Grenelle » pour son approche du développement durable. Par ailleurs, nous avons également voulu que l'ensemble de nos politiques publiques soit ré-analysé et remis en perspective parce que le développement durable ne concerne pas seulement l'environnement mais également l'équilibre social et économique.

• Quelles sont les réalisations marquantes à mettre en avant ?

J'en mettrais particulièrement quatre en exergue :

- Le Plan Local Habitat adopté à l'unanimité pour conforter la mixité sociale,
- La mise en œuvre de la plus grande chaufferie à bois de France qui permet de produire une biomasse de 25 mégawatts alimentant le chauffage urbain et l'incinération des déchets,
- Dans le domaine de la construction publique, nous allons prochainement inaugurer une nouvelle salle de théâtre classée en Haute Qualité Environnementale. Elle est la première en France et servira de modèle pour d'autres équipements de ce type,
- Enfin, la gestion différenciée des espaces verts avec un objectif atteint de « Zéro pesticide » et notre implication dans la « Charte Régionale de la bio-diversité ».

LES POINTS FORTS DU DOSSIER

Le jury a reconnu la force de cette démarche, fondée sur l'articulation de l'Agenda 21 et du Plan climat et sur la concertation avec les 4 collèges d'acteurs du territoire au sein de son conseil consultatif du développement durable. Il salue l'accent mis sur la biodiversité et la lutte contre les exclusions et les discriminations.

LE CONTACT

Camille ZELLER
Chargée de mission développement durable
Tél. : 01 34 41 91 71 - camille.zeller@cergy-pontoise.fr

VILLE DE SAINT-ETIENNE ET SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE

FICHE D'IDENTITÉ

Maire de Saint-Etienne et Président de Saint-Etienne Métropole : Maurice VINCENT (PS)
Métropole : 380 000 habitants - 43 communes -
Ville : 172 690 habitants
Date d'engagement : 2008



L'ENGAGEMENT DU TERRITOIRE

La parole à Claire Sorrentini, directrice du développement durable à la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole

• Que représente, pour vous, l'obtention du label Rubans du développement durable ?

Décrocher ce label national représente pour nous une réelle fierté et cela conforte le bien-fondé de notre politique de développement durable qui accompagne systématiquement toute nouvelle action. Cette distinction apporte une reconnaissance nationale à notre démarche originale et à nos projets. Notre territoire mérite d'être connu pour ses actions en matière de développement durable car malgré la présence de nombreuses contraintes (urbanisation, étalement urbain, ressources budgétaires non extensibles...), nous parvenons à faire avancer les choses, et à contribuer à son développement équilibré.

Nous avons déjà obtenu une reconnaissance nationale en 2007 par le label « Agenda 21 local », puis nous avons été les premiers à signer un Contrat d'objectif Energie climat avec l'ADEME Rhône-Alpes en 2009. La ville a ensuite reçu en 2010 le prix des « Œufs d'or » pour avoir été la première ville en France à intégrer des produits bio et locaux dans les cantines scolaires ; nous avons fait partie des quatre agglomérations de France à avoir été lauréates de l'appel à projet sur les Observatoires du Bruit en 2010 ; enfin en 2011 nous avons reçu un Trophée de l'Eau pour notre projet de découverte de la rivière Ondaine.

• Quel était l'objectif poursuivi dans cette démarche de labellisation ?

Depuis 2008, nous conduisons au niveau de la ville et de l'agglomération une politique de développement durable basée sur des actions concrètes et visibles, et qui couvrent toutes les thématiques : le réchauffement climatique, la mobilité, l'habitat performant, la consommation responsable et les circuits courts, la préservation de l'eau et de la biodiversité, la sensibilisation, l'administration éco-responsable, etc. En particulier depuis 2010, nous avons réuni nos forces au sein d'une direction mutualisée entre l'agglomération et sa ville-centre, pour garantir la cohérence de nos projets et renforcer nos moyens. Cela nous a par exemple permis de mettre en place conjointement le projet de piétonisation du centre-ville de Saint-Etienne et celui des vélos en libre-service de l'Agglomération, les VéliVert. Ou encore d'organiser cette année 2011 des animations communes dans le cadre de la Semaine du Développement durable, par exemple le flash-mob sur la mobilité, appelé « Pause Mob ».

• Concrètement, comment cela se traduit-il au quotidien ?

Le développement durable est une priorité de notre Président, également sénateur-maire, qui en a fait un des piliers du projet d'agglomération et du plan de mandat de la municipalité. Ainsi, sous la houlette de nos deux élus en charge, Mme Albouy, adjointe à la Ville de Saint-Etienne et M. Crozet, vice-président de Saint-Etienne Métropole, notre équipe de 7 personnes travaille tous les jours en lien étroit avec les services de la Ville et de l'Agglomération, pour les accompagner dans leurs projets de développement durable : intégrer des critères environnementaux dans le nouveau marché de fournitures de bureau de la mairie, accompagner la mise en place d'une voiture d'autopartage, intégrer des innovations environnementales dans le projet de rénovation du Stade Geoffroy Guichard, organiser le concours des Familles à énergie positive dans les communes, etc.

LES POINTS FORTS DU DOSSIER

Le jury salue la démarche volontariste conduite par le territoire de Saint-Étienne, au regard de ses contraintes socio-économiques. Il a apprécié ses efforts créatifs en matière d'éducation au développement durable et l'accompagnement des politiques par une communication appropriée. La dynamique du bio, accessible à tous dans les cantines, a tout particulièrement retenu l'attention du jury.

LE CONTACT

Claire SORRENTINI
Direction du développement durable mutualisée
Tél. : 04 77 53 73 72 - c.sorrentini@agglo-st-etienne.fr

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MARTINIQUE

FICHE D'IDENTITÉ

Présidente du Conseil général :
Josette MANIN (Bâtir le pays Martinique)
Martinique (972) - 403 820 habitants - 34 communes
Date d'engagement : 2004



L'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

La parole à M. Athanase Jeanne-Rose, conseiller général - Président de la Commission « Environnement, risques majeurs, développement durable et suivi de l'Agenda 21 »

• Que représente, pour vous, l'obtention du label Rubans du développement durable ?

Une grande fierté, c'est certain ! Ensuite, j'y vois la reconnaissance et la valorisation de la volonté et de l'expertise du Conseil général de la Martinique en matière de développement durable et d'ingénierie de projet. Ce label sera également un outil fort de communication pour renforcer la diffusion de la culture du développement durable à l'échelle de la Martinique.

• Sur quels objectifs portait principalement votre action politique ?

Nous avons retenu cinq axes majeurs pour l'Agenda 21 de la Martinique. Quatre axes stratégiques :

- rétablir le lien social et l'identité culturelle ;
- renforcer la cohérence territoriale et les équilibres environnementaux ;
- renforcer l'ancrage du territoire dans son espace régional et international ;
- accompagner la modernité économique ;

et un axe transversal qui est de renforcer la capacité d'adaptation au changement en réduisant les vulnérabilités.

La collectivité a dû travailler sur tous les axes retenus pour l'Agenda 21, car les enjeux sont très forts sur notre territoire. A ce jour, la mise en œuvre des actions 21 est estimée à plus de 60%.

• Comment se sont-ils traduits dans les faits ?

Dans les faits, l'Agenda 21 de la Martinique a de nombreuses réalités. Par exemple, nous avons mis en place un plan départemental de prévention des risques et de la résilience et signé un accord cadre pluriannuel pour la maîtrise de l'énergie et la réalisation d'un plan climat. Nous avons également initié un plan biodiversité, la valorisation des itinéraires de randonnée pédestre et réalisé des actions de sensibilisation citoyenne auprès des collégiens, du personnel départemental, des élus, du grand public... Je ne peux pas citer toutes les réalisations concrètes mais ce qu'il est important de souligner c'est que l'Agenda 21 n'est pas resté un simple document rangé dans un bureau. En tant que collectivité de proximité, nous avons la volonté de traduire l'Agenda 21, véritable projet territorial, et les axes stratégiques qui le définissent, dans le quotidien des Martiniquais.

LES POINTS FORTS DU DOSSIER

Le jury a été impressionné par la qualité de la démarche et les efforts de chiffrage sur les axes et actions du programme Agenda 21. Il a apprécié le rôle incitateur du Conseil général auprès des acteurs de son territoire, au-delà de ses propres compétences.

LE CONTACT

Véronique PAMPHILE
Chargée de mission Agenda 21
Tél. : 05 96 55 25 27 - pamphilev@cg972.fr

CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

FICHE D'IDENTITÉ

Président du Conseil régional : Jacques AUXIETTE (PS)
Départements : 44, 49, 53, 72, 85 - 3 538 000 habitants -
1502 communes
Date d'engagement : 2005



L'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

La parole à Jean-Pierre Le Scornet, vice-président du Conseil régional et président de la commission de la commission « Aménagement du Territoire et Environnement »

• Que représente, pour vous, l'obtention du label Rubans du développement durable ?

Pour notre région, il s'agit d'une vraie reconnaissance du travail engagé et voté en 2009 dans le cadre de l'Agenda 21. C'est autour d'une volonté forte que nous avons construit, brique après brique, une politique cohérente et novatrice de développement durable. Cette volonté nous avait conduit, en 2009 également, à décider d'un Plan de Lutte contre la Crise, dont la pertinence a été reconnue dans notre dossier de candidature. Sont venus s'y ajouter trois nouveaux schémas régionaux de politiques publiques : un Schéma Régional Economie et Emploi Durables, un schéma des Jeunesses, un schéma Formation, Santé, social et territoires. Tout cela s'inscrit dans la droite ligne de notre credo : faire des défis une chance !

• Depuis 2009, comment avez-vous fait évoluer cet axe stratégique ?

Pour aller plus loin encore, nous présentons à la fin du mois de novembre 2011, une nouvelle phase de notre Plan de lutte contre la crise : il devient « Plan de lutte contre la crise et d'accompagnement des mutations », ce qui nous permet de prendre l'offensive et de susciter les anticipations. Nous passons, donc, de la menace aux opportunités. Car, le monde change et il faut préparer notre économie à ces mutations en profondeur. Il s'agit bien de redonner du sens au progrès. Ce Plan articule toutes nos initiatives et actions, déjà engagées depuis le début de notre mandat et à venir, dans le domaine économique. Cela concerne plus particulièrement la politique très structurée que nous menons pour les économies d'énergie et les énergies renouvelables.

Pour exemple, la Région a accéléré son plan pluriannuel d'Investissements, à hauteur de 259 M€ en intervenant dans les lycées, établissements supérieurs et de recherche pour les économies d'énergie et en aidant des travaux de rénovation énergétique des particuliers. Mais ce même plan favorise aussi le logement social et étudiant et soutient les collectivités locales dans leur démarche en ce sens. Nous sommes également intervenus dans le tourisme, une « filière qui mute », en concevant un PRI « Station balnéaire de demain » ou, autre exemple, en définissant un Plan d'action pour les éco-filières.

• Votre région est-elle très en avance sur ce concept novateur ?

L'accompagnement des mutations est une volonté qui s'est imposée à nous car il faut être au cœur de ces mutations qui concernent autant les entreprises que les territoires. Nous nous donnons les moyens d'être volontaristes dans l'anticipation. Favorisons l'émergence d'un nouveau modèle. Ce thème sera, d'ailleurs, l'un des deux abordés lors du prochain sommet de Rio de Janeiro, en juin 2012, avec celui de la gouvernance. La Région des Pays de la Loire est d'ailleurs fière de disposer de la seule antenne régionale du Comité 21, un levier formidable pour entraîner les autres acteurs dans une démarche similaire et faire vivre le développement durable sur nos territoires.

LES POINTS FORTS DU DOSSIER

Le jury a particulièrement apprécié la mobilisation des équipes internes et la concertation menée sur le territoire avec les parties prenantes. Il salue tout particulièrement le travail réalisé sur les indicateurs de richesse, le plan anti-crise et le soutien aux filières de l'économie sociale et environnementale.

LE CONTACT

Patricia BRUNEAU,
Responsable de la mission Agenda 21
Tél. : 02 28 20 56 32 - patricia.bruneau@paysdelaloire.fr



Depuis l'édition 2008, les lauréats se voient attribuer le label Ruban pour une durée de deux ans, temps nécessaire à la maturation et la progression de la stratégie globale analysée. Le Ruban peut être renouvelé à la demande de la collectivité précédemment labellisée, si la vitalité de sa démarche est toujours démontrée. Tandis que l'entrée d'une nouvelle collectivité dans le label signale une démarche outillée pour se développer dans la durée, le dispositif de renouvellement met les politiques de développement durable des collectivités à l'épreuve du temps.

En 2011, 11 collectivités bénéficient du renouvellement de leur label :

- Communes : Ayen (19) - Blanquefort (33) - Clermont-Ferrand (63) - Grenoble (38) - Mérignac (33) - Sainte Suzanne (97)
- Intercommunalités : Communauté de communes du Pays des Herbiers (85) - Communauté de communes des Véziaux d'Aure (65) - Syndicat intercommunal d'assainissement de Valenciennes (59)
- Départements : Conseil général de la Gironde (33) - Conseil général de l'Hérault (34)

Le jury salue « le portage politique continu de leur démarche, le souci permanent de mobilisation et d'innovation, la qualité des actions réalisées et l'esprit d'amélioration continue. La conjugaison de ces éléments permet très visiblement de maintenir la dynamique du projet de développement durable dans le temps, et de l'élargir à l'échelle de tout le territoire. »



AYEN (19)

Initié par les élus et les services en 2005, l'Agenda 21 d'Ayen bénéficie du dynamisme des habitants et des artisans nouvellement installés sur le territoire par intérêt pour cette démarche. La cohésion sociale est l'axe

fort du deuxième programme d'actions adopté en 2010, favorisant l'accueil et l'implication de nouveaux habitants, le développement de service sportifs et culturels, avec l'ouverture toute récente d'un bâtiment multi-activités dédié à la jeunesse. Forte de ce dynamisme, cette commune de

714 habitants a été retenue comme pôle d'excellence rurale et village pilote pour l'atelier national « cohésion sociale et Agenda 21 ».

BLANQUEFORT (33)

L'Agenda 21 blanquefortais a été lancé en 2005, avec pour objectif spécifique de réduire l'empreinte écologique de la Ville. Adopté en 2007, le premier Agenda 21 a été actualisé en mai 2011 en passant de 42 à 69 actions. Pour chacune d'entre elles, la ville s'attache à impliquer de nouveaux interlocuteurs (commerçants, entreprises de l'écoparc, habitants du Climat entre nos mains...) afin de construire une communauté d'acteurs impliqués. Celle-ci sera chargée en 2014 de bâtir l'Acte II de l'Agenda 21.

CLERMONT-FERRAND (63)

La Ville de Clermont-Ferrand a déjà été distinguée trois fois aux Rubans du développement durable pour son chemin de promotion des énergies renouvelables (2005), son Agenda 21 et sa politique d'achats durables (2007 et 2009). Actualisé en 2007, l'Agenda 21 est en cours de révision, en cohérence avec le Plan Climat, la politique d'achats responsables, le Plan pluriannuel d'investissement et les nouvelles obligations issues des lois Grenelle. La ville vient d'acquérir un système de télécommande, de télégestion et de télésurveillance de son réseau d'éclairage public.

GRENOBLE (38)

En septembre 2008, le Conseil municipal a adopté la stratégie « Grenoble, Facteur 4 », programme de 30 actions qui a pour objectif la division par quatre des émissions de gaz à effet de serre du territoire d'ici 2050. En outre, l'éco-quartier de Bonne a reçu le Grand Prix du concours national Eco-quartier en 2009, faisant de Grenoble une référence nationale et européenne en matière d'urbanisme durable. La ville travaille activement à la mobilisation des acteurs de la construction et de la population et a initié en septembre dernier un travail participatif sur la ville post-carbone dans le cadre de son « Atelier du futur ».



MÉRIGNAC (33)

Huit ans après son lancement, l'Agenda 21 de Mérignac poursuit sa dynamique grâce à la motivation continue des élus. L'aménagement urbain durable, garant d'une forte at-

tractivité et d'une haute qualité de vie est l'un de ses objectifs clefs. La ville entretient une collaboration étroite avec le Club des entreprises, en soutenant son plan de compétitivité durable. Elle n'en est pas moins ouverte vers l'extérieur, par la conduite de nombreux partenariats nord-sud sportifs, culturels, de santé et d'éducation.

SAINTE-SUZANNE (97)

En 2009, la ville de Sainte-Suzanne a atteint l'objectif d'autonomie énergétique qu'elle s'était fixé en 2007 et poursuit ses grands projets, telle l'inauguration en octobre 2011 de la plus importante ferme éolienne et solaire de l'île. Dépassant le champ énergétique, elle s'est lancée en 2011 dans un Agenda 21 et dans la constitution d'un réseau des communes Agenda 21 de La Réunion.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VEZIAUX D'AURE (65)

Adopté à l'unanimité le 21 juin 2007, l'Agenda 21 constitue le projet communautaire. Son existence a motivé l'entrée d'une neuvième commune dans l'intercommunalité en 2010. La Communauté de communes des Véziaux d'Aure cherche aujourd'hui à renouveler ses méthodes de mobilisation et de concertation auprès de ses 1 400 habitants, réfléchit à une charte architecturale durable pour les propriétaires, poursuit la lutte contre les effets de la déprise agricole et accompagne une communauté rurale sénégalaise dans l'élaboration d'un plan de gestion des déchets.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS (85)

Engagé en 2006, adopté en février 2009, l'Agenda 21 du Pays des Herbiers a été immédiatement reconnu au niveau national. Depuis, la communauté de communes a impulsé de nouvelles initiatives en faveur d'un territoire rural durable exemplaire et innovant, pour « préparer l'avenir », comme sa politique incitative sur l'habitat durable, le schéma directeur intercommunal de déplacements ou le développement d'une filière agricole et agroalimentaire pour la reconquête de la qualité de l'eau, dans le cadre du programme Leader. Parallèlement, elle a récemment ouvert une épicerie solidaire, et un dojo intercommunal HQE raccordé à sa chaudière bois.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE VALENCIENNES (59)

Le SIAV est le premier syndicat d'assainissement français à avoir adopté un Agenda 21, en février 2008. Une nouvelle version du plan d'actions a été votée pour la période 2010-2020, resserrée autour de 20 actions, et désormais, les principes du développement durable figurent non seulement comme objectifs d'actions du SIAV, mais également dans la méthode de conduite des projets et des partenariats du syndicat. Le SIAV est actuellement dans la finalisation du projet d'une unité de traitement des eaux "nouvelle génération" à énergie positive, zéro nuisance autour duquel se déploiera un ensemble urbain durable, à l'échéance fin 2016.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE (33)

Lancé en 2004, l'Agenda 21 du département de la Gironde vit actuellement son acte II. Le Conseil général poursuit son accompagnement des stratégies de développement durable des acteurs girondins : collègues, collectivités locales, et nouvellement associations et partenaires économiques. Il anime également une dynamique territoriale exemplaire via le Conseil départemental des Agenda 21 de la Gironde (CDA21). Parmi ses dernières actions en date : l'opération cartable sain, la réflexion girondine sur les indicateurs alternatifs de richesse ou encore le géo référencement des pratiques de développement durable des citoyens et acteurs girondins.



CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT (34)

Conscient de la vulnérabilité de son territoire face aux conséquences du réchauffement climatique et à la croissance démographique, le Conseil général a lancé dès 2009 une démarche prospective « Hérault Avenir ». Celle-ci s'est concrétisée en 2004 par un premier plan d'actions Agenda 21, complété en 2006 et 2010. Le projet « habiter sans s'étaler », les stratégies d'adaptation au littoral, le soutien à la production agricole à haute valeur environnementale constituent des actions déjà en cours pour répondre à cet enjeu fort. En interne, les 25 « centres de responsabilité » en charge de l'exemplarité de l'administration facilitent la réalisation d'économies, qui constituent le « fonds d'innovation développement durable », doté de 50 000 € en 2011.



LES RUBANS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, UNE INITIATIVE DE...

Depuis leur lancement en 2002, les Rubans du développement durable sont co-animés par l'Association des maires de France, l'Association des maires de grandes villes de France, le Comité 21 et Dexia, les quatre partenaires fondateurs de l'opération.

L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE



Composée de près de 36 000 membres, l'Association des maires de France place le développement durable au centre de ses actions au service des territoires.

Depuis l'émergence du concept de développement durable au sommet de la Terre à Rio en 1992, les communes se sont mobilisées. Elles déclinent le « penser global / agir local » au travers de leurs Agenda 21 locaux, de Plans climats territoriaux ou encore d'autres démarches territoriales de développement durable, élaborées, mises en œuvre et évaluées avec l'ensemble des acteurs de territoire.

Les communes ont également un devoir d'exemplarité quant à leur propre empreinte écologique, sociale et environnementale. Les nombreuses compétences qu'elles exercent ayant trait à l'environnement, au développement économique et à l'action sociale constituent autant de leviers d'actions directes en faveur du développement durable.

En matière de lutte contre les changements climatiques, notamment, les maires sont particulièrement conscients du rôle qu'ils doivent jouer en intégrant la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables dans leurs politiques mais aussi en adoptant et en promouvant des changements de comportements allant dans le sens d'une plus grande sobriété. Il en va de même pour la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité mais aussi plus largement de leur responsabilité sociétale.

Les nombreuses actions conduites par les communes traduisent la force de l'engagement des maires en faveur de l'intérêt général et du développement durable.

L'AMF qui rassemble tous les maires, s'attache au travers de ses différentes activités et de ses partenariats à mettre en lumière et à faire connaître les initiatives exemplaires des collectivités afin d'en assurer une large diffusion.

L'ASSOCIATION DES MAIRES DE GRANDES VILLES DE FRANCE



L'Association des maires de grandes villes de France, qui rassemble près de cent villes centres et intercommunalités d'au moins 100 000 habitants, participe aux débats nationaux, européens et internationaux sur les thématiques spécifiques au monde urbain portant notamment sur : la politique de la ville, l'aménagement du territoire, la culture, la démocratie locale, les déplacements et transports, les finances, la santé, le sport, l'éducation, l'emploi, le développement urbain durable...

Les grandes villes françaises et leurs agglomérations, avec leurs spécificités, détiennent de nombreux leviers permettant la mise en œuvre de politiques locales efficaces en faveur du développement durable, que ce soit en terme de gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets, de biodiversité, de politiques d'urbanisme, de culture, de transport, de solidarités et de lutte contre les exclusions, etc.

C'est donc tout naturellement que l'AMGVF a participé à la création des Rubans du développement durable, aux côtés des trois autres membres fondateurs, opération à laquelle elle tient tout particulièrement, au regard de la qualité d'expertise des dossiers, qui s'appuie sur des critères d'analyse pertinents et évolutifs. En valorisant les collectivités territoriales qui placent le développement durable au cœur des politiques locales, les Rubans du développement durable sont devenus au fil des années une référence nationale.



LE COMITÉ 21 - LE RÉSEAU DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Avec plus de 460 adhérents, le Comité 21 est le premier réseau d'acteurs engagés dans la mise en œuvre opérationnelle du développement durable en France. Il a pour mission de créer les conditions d'échange et de partenariat entre ses adhérents issus de tous secteurs afin qu'ils s'approprient et mettent en œuvre, ensemble, le développement durable à l'échelle d'un territoire. Le Comité 21 produit des recommandations stratégiques et méthodologiques, ainsi que des ouvrages qui font référence. Composé de quatre collèges, il réunit les parties prenantes concernées en France : entreprises (multinationales et PME), collectivités (des communes aux régions), associations (d'environnement, de développement, de solidarité locale, de défense des droits humains ...), institutions, établissements d'enseignement supérieur et médias. Le Comité 21 accompagne notamment 170 collectivités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur démarche de développement durable. Il est membre du Comité national Agenda 21, piloté par le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, de l'Observatoire national des Agenda 21 locaux et de la Plateforme des Plans climat-énergie territoriaux, pilotée par l'ADEME.

DEXIA



Partenaire du développement de l'économie locale, Dexia encourage le développement durable des territoires. Son engagement en faveur du développement durable se traduit par une recherche de solutions clients et par un dialogue constant avec la société environnante.

Dexia accompagne les démarches Agenda 21 des acteurs locaux par le développement de solutions spécifiques. De l'aide à la décision aux financements adaptés, la banque accompagne ses clients dans la mise en œuvre de leur démarche de développement durable autour de cinq domaines principaux correspondant à leurs problématiques : bâtiments, transports, énergies renouvelables, eau et déchets, autonomie et vieillissement.

Dexia s'investit tout particulièrement dans la sensibilisation des collectivités locales et la diffusion de leurs meilleures pratiques en animant les Rubans du développement durable, aux côtés des trois autres partenaires fondateurs.



Les Rubans du développement durable ont reçu en 2011 le soutien de la Caisse des Dépôts, de GDF SUEZ et d'Eiffage.

LA CAISSE DES DÉPÔTS



Blaise DESBORDES, Directeur développement durable, membre du jury des Rubans 2011

« Les Rubans du développement durable permettent de valoriser et de faire connaître la diversité des stratégies de développement durable des territoires français. Ils incitent en cela les élus à adopter des objectifs toujours plus ambitieux, que cela concerne la mobilisation des citoyens, les projets d'aménagement, l'immobilier, les transports ou les énergies renouvelables ».

Acteur historique de la ville, la Caisse des Dépôts accompagne les collectivités et les acteurs locaux par ses savoir-faire et ses financements. Elle intervient, dans une optique d'intérêt général, comme prêteur et investisseur de long terme. Le plan stratégique Élan 2020 place au rang de ses priorités la volonté d'améliorer sans cesse la qualité de ses interventions dans le développement du logement, des entreprises, des universités, des infrastructures. Grâce à cette transversalité d'interventions, la Caisse des Dépôts veut faire progresser la réflexion sur les territoires durables. Elle souhaite apporter aux acteurs de la ville des financements et des services à forte valeur ajoutée environnementale, sociale et économique.

GDF SUEZ



Stéphane QUÉRÉ, Directeur aménagement urbain durable, membre du jury des Rubans 2011

« La ville de demain et les enjeux du développement urbain durable sont au cœur des préoccupations de GDF SUEZ. A cet effet, GDF SUEZ déploie des services dont la cohérence et la complémentarité contribuent à un fonctionnement vertueux de la ville. Notre participation aux Rubans du développement durable s'inscrit donc de façon logique dans cette démarche. Nous avons été impressionnés par le foisonnement des initiatives et la qualité des dossiers proposés au jury. »

GDF SUEZ inscrit la croissance responsable au cœur de ses métiers pour relever les grands enjeux énergétiques et environnementaux : répondre aux besoins en énergie, assurer la sécurité d'approvisionnement, lutter contre les changements climatiques et optimiser l'utilisation des ressources. Le Groupe propose des solutions performantes et innovantes aux particuliers, aux villes et aux entreprises en s'appuyant sur un portefeuille d'approvisionnement gazier diversifié, un parc de production électrique flexible et peu émetteur de CO2 et une expertise unique dans quatre secteurs clés : le gaz naturel liquéfié, les services à l'efficacité énergétique, la production indépendante d'électricité et les services à l'environnement.

EIFFAGE



Valérie DAVID, Directeur développement durable, membre du jury des Rubans 2011

« Eiffage a souhaité partager son expertise et sa vision de l'application du développement durable dans la ville de demain. Son engagement auprès des Rubans du développement durable est donc devenu une évidence au regard des travaux effectués par le Groupe dans le cadre de son laboratoire de prospective en développement urbain durable. Le programme Phosphore travaille à imaginer l'éventail des possibles dans la ville post-carbone, dans le respect d'une analyse systémique associant les thématiques du renouvellement urbain, des mobilités douces et rapides, de l'approvisionnement énergétique renouvelable à l'échelle du quartier comme du bâtiment, des services urbains utiles au regard des mutations sociologiques en cours, etc. »

Acteur majeur du BTP sur les scènes française et européenne, Eiffage a choisi de plonger ses cœurs de métier dans un nouveau prospectif. Le développement durable est ainsi aujourd'hui force de proposition et d'innovation au sein du Groupe ; il nourrit la complémentarité et la synergie de ses activités autant qu'il s'en nourrit. La stratégie de développement durable d'Eiffage s'est donc construite par itération, comme le point de convergence entre, d'une part, la contribution innovante et la prise d'initiative des différents acteurs opérationnels du Groupe et, d'autre part, les objectifs du plan d'action développement durable formalisé par les Directions du développement durable du Groupe et des branches.

Les Rubans du développement durable, label national de référence des territoires, sont accompagnés depuis 2007 par la plupart des acteurs nationaux représentatifs du secteur public local ainsi que par des institutions accompagnant le développement durable des territoires :



Les Rubans sont soutenus par des partenaires média issus de la presse spécialisée et grand public :





CONTACT

Axelle VERDIER, coordinatrice des Rubans du développement durable
Tél. : 06 07 66 86 62 - axelle.verdier@rubansdudeveloppementdurable.com

www.rubansdudeveloppementdurable.com



CONTACT PRESSE



Agence PLUS2SENS
104, rue Tronchet – 69006 Lyon
Tél. : 04 37 24 02 58
www.plus2sens.com
Claire-Marie SIGNOURET
cm@plus2sens.com
Carmela SILLETTI
carmela@plus2sens.com